

Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire salle de l'Orangerie Place du Fort, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire,

Etaient présents : ADAM Pascal, ALBOUY Jean-Pierre, BAQUIER Jacques, BLASI Vanessa, BOUSCATEL Renaud, CHAUVET Michel, CLOTTES MEEN Murielle, DAZA Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, DROUET Pierre, EMERY Françoise, GRELAT Hélène, LAMARQUE Christophe, LENOIR Jessica, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, ROSA Nathalie, SANSQUILHEM Julie, SARTORI Janine.

Absents excusés : FOLLET Jérôme, PINAUD Sébastien, PETITDIDIER Victor

Procurations : FOLLET Jérôme mandat à DAZA Sarah, PINAUD Sébastien mandat à MAUREL Alain, PETITDIDIER Victor mandat à CHAUVET Michel

Date de la convocation : 24 juin 2021

Conseillers Municipaux	En exercice : 23	Présents : 20	Votants : 23
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21h

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal n° 2021-04 du 11 mai 2021
- ✓ 2021-05-01 Débat relatif au transfert de la compétence planification auprès de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL
- ✓ 2021-05-02 Détermination des tarifs de participation des familles de l'ALAE et la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2021/2022
- ✓ 2021-05-03 Participation de l'Etat dans le cadre de la tarification sociale de la restauration scolaire
- ✓ 2021-05-04 Redevance d'occupation du domaine public (RODP 2021) concernant les installations de télécommunication
- ✓ 2021-05-05 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne se rapportant à l'acquisition et l'installation de cases de columbarium pour le cimetière communal
- ✓ 2021-05-06 Création de poste dans le cadre d'un avancement de grade : poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ✓ 2021-05-07 Création d'un poste d'Attaché contractuel et d'un poste de Rédacteur contractuel, à plein temps, afin de pourvoir au remplacements de personnels momentanément indisponibles
- ✓ 2021-05-08 Modifications au 1^{er} juillet 2021 relatives à la périodicité du versement du régime indemnitaire des agents territoriaux (Rifseep)
- ✓ 2021-05-09 Mise à disposition, dans le cadre du transfert de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » à la Communauté d'Agglomération du Sicoval, de certains personnels de la commune pour la quotité de temps de travail concernée
- ✓ 2021-05-10 Autorisation donnée au Maire de signer avec ENEDIS une convention relative à l'occupation d'une parcelle communale, pour partie, située rue des Ourmets afin d'implanter un poste de transformation électrique
- ✓ 2021-05-11 Autorisation donnée au Maire de signer la nouvelle convention avec le Réseau des Médiathèques de l'Hers
- ✓ 2021-05-12 Cession d'un souffleur et d'une débroussailleuse
- ✓ Questions diverses

1 – Election du secrétaire de séance

F. Emery est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Proposition adoptée
----------------	------------	-----------	---------------------

2 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal n° 2021-04 du 11 mai 2021

Après délibération, et en l'absence de remarques, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11/05/2021.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Proposition adoptée
----------------	------------	-----------	---------------------

3- Délibération 2021-05-01 : débat relatif au transfert de la compétence planification auprès de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL

M. le Maire rappelle que la loi « ALUR » du 24 mars 2014 prévoit l'obligation de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

De plus, si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de sa publication, la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, elle le devient de plein droit.

A cet effet, le législateur a souhaité que, dans les 6 mois suivant le renouvellement des assemblées délibérantes, les élus se déterminent sur la question de la compétence planification par l'intercommunalité. Sans réponse, leur avis est reconnu tacitement positif, et un minimum de 25% de délibérations contre ce transfert représente une minorité de blocage.

La crise sanitaire a obligé le report de la période de consultation, qui se termine le 31 juin 2021.

Alain Maurel détaille le projet de transfert et rappelle qu'Ayguésvives est déjà doté d'un PLU qui respecte les règles émises par les instances supérieures : SCOT....

Il explique que ce transfert permettra d'avoir un règlement d'urbanisme et un projet d'aménagement du territoire durable et commun, et une vision plus fine.

La commission Urbanisme a donné un avis favorable pour le passage de la compétence à l'Intercommunalité, en demandant cependant à ne pas aller trop vite et à respecter des étapes progressives.

Alain Maurel rappelle l'intérêt économique non négligeable : alors qu'un PLU coûte entre 25 000€ et 30 000€ pour une commune, le coût pour l'intercommunalité est de 250 000€ à 300 000€ (pour 36 communes). D'autant que les aides de l'Etat sont beaucoup plus importantes.

M. le Maire indique que tôt ou tard le législateur amènera les communes à se structurer au sein de l'intercommunalité pour une meilleure prise en compte des continuités urbaines, des trames bleues et vertes, pour une vision et une démarche beaucoup plus large du territoire commun et être au service des citoyens.

Il ajoute que cela représente une réelle opportunité de travailler ensemble avec toutes les strates concernées par l'aménagement du territoire, sans pour autant défaire l'échelon local des décisions puisque ce sera toujours le Maire qui signera les permis de construire.

Aujourd'hui, plus de 25% des communes du Sicoval demandent que ce transfert ne soit pas trop rapide.

M. le Maire demande aux élus de se prononcer sur cette question : être favorable –ou pas- à ce travail en commun à l'échelle communautaire, en démarrant sur les grands axes de l'aménagement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de soutenir le transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du SICOVAL dont la commune est membre, et s'engage au sein du Sicoval dans l'élaboration d'un projet d'aménagement du territoire à l'échelle de l'intercommunalité pour préparer ce transfert dans les années futures.

Abstention = 2	Contre = 0	Pour = 21	Proposition adoptée
----------------	------------	-----------	---------------------

4 – Délibération 2021-05-02 : détermination des tarifs de participation des familles de l'ALAE et la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2021/2022

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs du restaurant scolaire et de l'ALAE, inchangés depuis septembre 2018, sont fixés en fonction du quotient familial basés sur le revenu fiscal de référence, sans les frais réels, et auquel il convient d'ajouter les allocations familiales versées.

Pour contribuer au financement du service, il convient de jouer sur la solidarité communale.

Dans ce principe, la variation des tarifs en fonction du pouvoir d'achat des familles est définie par la collectivité. Toutes les familles, quel que soit leur niveau de revenus ou de quotient familial, participent au titre de la solidarité au prix du repas ou de l'ALAE. Mais il convient de faire en sorte que l'effort réalisé par chaque famille soit proportionnel à son

pouvoir d'achat. De la même façon, la collectivité contribue pour toutes les familles, y compris pour les familles à hauts revenus, mais de manière moindre.

Restauration scolaire :

Pascal Adam détaille la grille des tarifs.

2 tranches supplémentaires ont été ajoutées (T13 et T14) de façon à créer une forme d'équité, y compris pour les très hauts revenus. Cependant, aucune des tranches n'a un tarif égal ou supérieur au prix de revient du repas.

Il s'agit de permettre aux familles à très hauts revenus de contribuer de façon plus significative au service, avec la même progressivité.

Le coût du repas n'a pas évolué depuis 2018 alors que des efforts ont été faits sur la qualité, l'approvisionnement en circuit court, la part de bio croissante etc... Ce qui a conduit petit à petit à un décalage entre prix de revient et facturé. Pour 2019, le prix de revient du repas est de 6,63 € contre un prix facturé moyen de 3,40 €.

La participation moyenne de la commune est de 48% par repas, selon le principe que les familles contribuent pour un peu plus de la moitié du coût.

Le coût du repas se répartit de la façon suivante :

- 41,5 % Alimentation et charges directes
- 6,2 % Charges indirectes (électricité, gaz...)
- 49,5 % Charges de personnel
- 2,8 % Investissements liés directement à la confection des repas (four, chambre froide...)

L'évolution des tarifs, avec lissage du taux d'effort devra se poursuivre sur 3 ans pour rattraper l'évolution du coût de la vie, tout en gardant des tarifs stables pour les tranches basses et faisant évoluer petit à petit les tranches hautes.

En terme de progression, cela revient à :

- baisser les tarifs pour les tranches basses : -30 % T1/T2 ; -28 % T3 ; -20 % T4
- stabilité des tranches intermédiaires
- augmenter les tarifs pour les tranches hautes : +1 % T9 ; +4 % T10/T11/T12 ; +8 % T13/T14

Nathalie Rosa fait remarquer que l'intérêt de pratiquer des tarifs bas pour les familles à revenus modestes permet qu'il n'y ait pas trop d'impayés ni de recours à l'aide sociale, toujours dévalorisante. C'est une question de dignité importante à défendre.

Sarah Daza ajoute qu'en terme de méthode, depuis 2012 dès la rénovation de la grille tarifaire ALAE / Restauration, le travail a toujours été co-construit avec les associations de parents d'élèves.

Il est demandé quel est le coût de la confection des repas pour la commune.

Pascal Adam détaille les chiffres 2019 : 127 000 € facturés aux familles (soit 51,8 %) et 121 000 € part communale (soit 48 ;2 %).

ALAE :

Pascal Adam détaille la grille des tarifs ALAE et explique que le fonctionnement est un peu différent car la CAF finance en partie le service. Ce qui revient à la répartition suivante :

- CAF 38 %
- Commune 31 %
- Familles 30 %

Les mêmes tranches que pour la restauration ont été appliquées.

La CAF impose une facturation sur un taux horaire différent selon les séquences, ce qui donne un tableau assez complexe.

A noter : pas d'évolution de tarif pour les tranches 1 à 11. Puis 1 % pour la T12 ; 5 % pour T13 ; 10 % pour T14.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Proposition adoptée
----------------	------------	-----------	---------------------

M. le Maire remercie Pascal Adam pour sa présentation, Jérôme Follet et Sarah Daza pour la préparation du dossier, et les représentants de parents d'élèves qui ont soutenus ces propositions.

5 – Délibération 2021-05-03 : participation de l'Etat dans le cadre de la tarification sociale de la restauration scolaire

Pascal Adam expose que le gouvernement a mis en place un dispositif (rétroactif depuis janvier 2021) permettant à certaines communes, éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale de Péréquation, d'obtenir une aide pour financer les repas.

Cette aide est soumise à conditions que nous remplissons :

- un minimum de 3 tranches de tarifs ;
- des repas à moins de 1 euro (T1 à T3).

L'aide accordée l'est à concurrence de 3 €/repas.

Il s'agit d'inciter les communes à adopter une tarification sociale pour les familles, en fonction de critères sociaux.

M. le Maire complète en disant que pour bénéficier de cette aide il faut rentrer dans le dispositif avant le 30/06/2021. C'est l'objet de cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Proposition adoptée
----------------	------------	-----------	---------------------

6 – Délibération 2021-05-04 : redevance d'occupation du domaine public (RODP 2021) concernant les installations de télécommunication

M. le Maire expose que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances calculées sur la base des artères de télécommunication et de l'emprise au sol des armoires.

Il propose de fixer le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public à la somme de 1 835,54 €, conformément à la déclaration des installations d'Orange sur le domaine communal et à l'évolution de l'index général des prix des travaux publics.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

7 – Délibération 2021-05-05 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne se rapportant à l'acquisition et l'installation de cases de columbarium pour le cimetière communal

M. le Maire rappelle que la législation funéraire instaure l'obligation pour les communes de 2 000 habitants et plus de disposer d'un site cinéraire.

La commune dispose d'un espace aménagé nommé « jardin du souvenir » pour la dispersion des cendres, doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts ainsi qu'un columbarium.

Il y a lieu de prévoir l'agrandissement du columbarium afin de pouvoir répondre aux demandes des administrés.

M. le Maire propose l'acquisition et la pose d'un poste columbarium et la création d'un jardin du souvenir, selon un devis d'un montant HT de 5 633 €.

Il propose de solliciter le concours financier du Conseil Départemental.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Proposition adoptée
----------------	------------	-----------	---------------------

8 – Délibération 2021-05-06 : création de poste dans le cadre d'un avancement de grade - poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet

M. le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade.

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il expose qu'en raison des conditions remplies d'avancement de grade de l'agent occupant actuellement les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet.

La nomination de l'agent sur ce grade interviendra après la création du poste correspondant. Puis son ancien poste sera supprimé du tableau des effectifs de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

9 – Délibération 2021-05-07 : création d'un poste d'Attaché contractuel et d'un poste de Rédacteur contractuel

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité, contrat maximum d'1 an (renouvellements compris) pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Délibération 2021-05-07a : création d'un poste d'Attaché contractuel à plein temps afin de pourvoir au remplacements de personnels momentanément indisponibles

Considérant qu'il y a lieu de déterminer l'effectif d'agents contractuels nécessaires au service administratif pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

M. le Maire propose à l'Assemblée de recruter des agents contractuels pour exercer des fonctions administratives de Direction de service : 1 poste d'Attaché Territorial à temps complet.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

Délibération 2021-05-07b : création d'un poste de Rédacteur contractuel à plein temps afin de pourvoir au remplacements de personnels momentanément indisponibles

Considérant qu'il y a lieu de déterminer l'effectif d'agents contractuels nécessaires au service Administratif pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

M. le Maire propose à l'Assemblée de recruter des agents contractuels pour exercer des fonctions administratives de Responsabilité de service : 1 poste de Rédacteur Territorial à temps complet.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

Jean-Pierre Albouy demande combien de postes sont rattachés au service Administratif dans la collectivité.

M. le Maire répond qu'en Equivalent Temps Plein cela représente 4,5 postes.

10 – Délibération 2021-05-08 : modifications au 1^{er} juillet 2021 relatives à la périodicité du versement du régime indemnitaire des agents territoriaux (Rifseep)

Pascal Adam rappelle à l'Assemblée l'instauration du RIFSEEP dans la collectivité sous la précédente mandature.

Il s'agit du Régime Indemnitaire versé aux agents, établi en deux parties :

- l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

L'objet du présent point est de délibérer sur la manière dont sont versées les indemnités aux agents.

Il est proposé de changer la périodicité des versements de la façon suivante :

- versement mensuel de l'IFSE pour les catégories B (déjà acté pour les catégories A) ;
- versement de l'IFSE au moment de la cessation de fonction, notamment pour les animateurs dont les contrats se terminent en juillet.

M. le Maire propose d'adopter la version actualisée du RIFSEEP.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

11 – 2021-05-09 Porter à connaissance : mise à disposition, dans le cadre du transfert de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » à la Communauté d'Agglomération du Sicoval, de certains personnels de la commune pour la quotité de temps de travail concernée

M. le Maire explique qu'il s'agit de mettre à disposition du Sicoval des agents de la collectivité dans le cadre du transfert de la compétence Action Sociale d'intérêt communautaire, pour assurer les tâches suivantes :

- fabrication des repas à domicile et portage ;
- fabrication des repas ALSH ;
- entretien des locaux ALSH et CLAS.

Cela concerne 3 agents qui ont donné leur accord pour ces mises à dispositions au Sicoval.

12 – Délibération 2021-05-10 : autorisation donnée au Maire de signer avec ENEDIS une convention relative à l'occupation d'une parcelle communale, pour partie, située rue des Ourmets afin d'implanter un poste de transformation électrique

M. le Maire expose que suite à une étude par ses services pour l'amélioration de l'alimentation électrique, la Société Enedis a sollicité la commune pour l'implantation d'un poste de transformation électrique sur une parcelle communale située aux Ourmets.

La parcelle est non construite et l'emprise foncière ne gênera pas sa valorisation.

Il propose à l'Assemblée de répondre favorablement à la demande d'Enedis.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

13 – Délibération 2021-05-11 : autorisation donnée au Maire de signer la nouvelle convention avec le Réseau des Médiathèques de l'Hers

Sarah Daza explique à l'Assemblée que depuis 2014 cinq communes mutualisent leurs efforts autour de la lecture publique au sein du Réseau des Médiathèques de l'Hers : Ayguesvives, Baziège, Donneville, Labastide Beauvoir et Montgiscard. Une première convention a été signée à la création du Réseau.

En 2020, la commune de Montlaur a manifesté son souhait de rejoindre le Réseau des Médiathèque de l'Hers.

La commission de travail entre les élus des communes et les techniciennes des bibliothèques a donc été relancée et a abouti à la mise à jour de la convention, avec notamment les modifications suivantes :

- niveau de financement minimum de 2€/habitants pour les acquisitions et 0.50€/habitants pour l'animation ;
- surface minimum de 100m² à l'usage principal de la bibliothèque ;
- ouverture publique minimum de 10h hebdomadaire, plus les accueils de groupes ;
- ouverture obligatoire les mercredi après-midi et samedis matin ;
- adhésion gratuite ;
- équipement informatique suffisant pour le travail en réseau.

L'engagement de chaque commune sur tous les termes de la convention sera évalué lors de la réunion annuelle de la commission.

Dans un premier temps, il est proposé à l'assemblée de valider la nouvelle convention de partenariat du Réseau des Médiathèques de l'Hers.

Lors d'un prochain Conseil Municipal, il s'agira de valider l'intégration de la bibliothèque de Montlaur au sein du Réseau.

M. le Maire mentionne le partenariat important avec la Médiathèque Départementale (fonds, animations, formations...) et avec le Lecteur du Val (animations, conférences, concours...).

Sarah Daza explique qu'il y a deux niveaux de conventionnement avec la Médiathèque Départementale. Compte-tenu de son niveau d'équipement et de son dynamisme, la médiathèque d'Ayguevives bénéficie du niveau supérieur, ce qui lui confère d'avantage d'animations et d'expositions.

M. le Maire ajoute que nous avons beaucoup de chance à Ayguesvives d'avoir une équipe de bénévoles soudées autour de l'agent, avec une entente que beaucoup de communes nous envient, et un équipement de premier ordre. Pendant la période que nous venons de vivre, la médiathèque a été un formidable outil de lien social, de mixité, de rayonnement et d'éducation. Notre contribution au Réseau est une réelle promotion de la lecture publique, particulièrement auprès des jeunes. C'est un secteur qu'il faudra toujours conforter à l'avenir.

M. le Maire propose à l'Assemblée d'approuver la nouvelle convention du Réseau des Médiathèques de l'Hers.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

14 – Délibération 2021-05-12 : cession d'un souffleur et d'une débroussailleuse

Christophe Lamarque rappelle la nécessité d'acquérir un souffleur et une débroussailleuse pour les services techniques afin de remplacer du matériel vétuste.

Il s'agit donc de sortir de l'inventaire ces 2 matériels, pour un montant de 263€, rétrocédés à l'entreprise AD Motoculture à l'occasion de l'achat de matériel neuf.

M. le Maire propose de valider cette cession.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 23	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

15 – Questions diverses

➤ Logo du CCAS

M. le Maire présente à l'Assemblée le logo du CCAS, proposé par le service Communication du Sicoval et validé par le CCAS. Il reprend les couleurs du nouveau logo de la commune, et symbolise à la fois le groupe et les individus concernés par l'action sociale.

➤ Elections de juin

M. le Maire remercie les élus pour leur participation aux deux dimanches d'élections, pour la bonne tenue des bureaux et le bon déroulement des opérations de dépouillement.

Il remercie également les services pour la bonne préparation de ces élections.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.